



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 novembre 2004 — N° 104

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose :

QUE l'Assemblée nationale invite le gouvernement libéral à présenter dans les plus brefs délais une politique concernant l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi qu'un programme de soutien visant à accompagner les producteurs et productrices agricoles et les transformateurs du Québec dans cette démarche.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes pourra être utilisé par l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Au cours de son intervention, Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE la motion du député des Îles-de-la-Madeleine soit amendée de la manière suivante : à la deuxième ligne, ajouter après les mots « à présenter » les mots « en harmonie avec ses partenaires canadiens et ».

17 novembre 2004

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale invite le gouvernement libéral à présenter en harmonie avec ses partenaires canadiens et dans les plus brefs délais une politique concernant l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi qu'un programme de soutien visant à accompagner les producteurs et productrices agricoles et les transformateurs du Québec dans cette démarche.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et sur l'amendement de Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Cusano, premier vice-président, prend en délibéré.

M. Cusano, premier vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est recevable car elle ne vient pas nier, dénaturer ou contredire le principe de la motion principale. Elle a simplement pour effet d'élargir le débat.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et sur l'amendement de Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Au cours de son intervention, M. Thériault (Masson), propose :

QUE l'amendement de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit sous-amendé par l'ajout après les mots « partenaires canadiens » des mots « sans toutefois y subordonner son action ».

La motion d'amendement sous-amendée se lirait comme suit :

17 novembre 2004

QUE la motion du député des Îles-de-la-Madeleine soit amendée de la manière suivante : à la deuxième ligne, ajouter après les mots « à présenter » les mots « en harmonie avec ses partenaires canadiens sans toutefois y subordonner son action et ».

La motion du député des Îles-de-la-Madeleine, telle qu'amendée et sous-amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale invite le gouvernement libéral à présenter en harmonie avec ses partenaires canadiens sans toutefois y subordonner son action et dans les plus brefs délais une politique concernant l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi qu'un programme de soutien visant à accompagner les producteurs et productrices agricoles et les transformateurs du Québec dans cette démarche.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sur l'amendement de Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et sur le sous-amendement de M. Thériault (Masson) sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Cusano, premier vice-président, prend en délibéré.

M. Cusano, premier vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de sous-amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de sous-amendement est recevable car elle ne vient pas nier, dénaturer ou contredire le principe de la motion d'amendement. Ce principe, qui est l'harmonie avec les partenaires canadiens, demeure toujours. On y ajoute simplement que cette harmonie ne doit pas subordonner l'action du gouvernement.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sur l'amendement de Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et sur le sous-amendement de M. Thériault (Masson).

Le débat terminé, la motion de sous-amendement est mise aux voix.

La motion est rejetée.

17 novembre 2004

La motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et sur la motion proposée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) sont reportés à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 01, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 14.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, vice-première ministre et ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1391-20041117)

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, dépose :

17 novembre 2004

Le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1392-20041117)

Le rapport annuel de gestion du Bureau du Coroner, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1393-20041117)

Le rapport annuel de gestion du Commissaire à la déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1394-20041117)

Le rapport annuel de gestion de l'École nationale des pompiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2004.

(Dépôt n° 1395-20041117)

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, dépose :

Un document intitulé « Contexte, enjeux et questionnements sur le secteur énergétique au Québec ».

(Dépôt n° 1396-20041117)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre du document intitulé « Contexte, enjeux et questionnements sur le secteur énergétique au Québec », procède à des consultations particulières et tienne des auditions les 1^{er} et 2 décembre 2004 et, qu'à cette fin, elle entende les experts suivants :

Mercredi 1^{er} décembre 2004

15 h 00 à 15 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
15 h 15 à 15 h 30	Remarques préliminaires des députés de l'opposition

17 novembre 2004

15 h 30 à 16 h 30 Pierre Fortin
16 h 30 à 17 h 30 Joseph A. Doucet

Jeudi 2 décembre 2004

11 h 00 à 12 h 00 Alain Webster
12 h 00 à 13 h 00 Gaëtan Lafrance
15 h 00 à 16 h 00 Jean-Marc Carpentier
16 h 00 à 17 h 00 Pierre-André Bourque
17 h 00 à 17 h 15 Remarques finales des députés de
l'opposition
17 h 15 à 17 h 30 Remarques finales du groupe parlemen-
taire formant le gouvernement

QUE le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre du document intitulé « Contexte, enjeux et questionnements sur le secteur énergétique au Québec », procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 25 janvier 2005;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 4 janvier 2005;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

17 novembre 2004

QUE le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 133 citoyens et citoyennes de la circonscription de Bourget, concernant la modernisation de la rue Notre-Dame.
(Dépôt n° 1397-20041117)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Marois (Taillon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 57 027 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du réseau des cégeps public et gratuit.
(Dépôt n° 1398-20041117)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Légaré (Vanier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 325 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le prix de l'essence.
(Dépôt n° 1399-20041117)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

17 novembre 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Côté (Dubuc) dépose :

Copie d'un communiqué, en date du 1^{er} octobre 2004, émis par l'Ordre des pharmaciens du Québec à l'attention de tous les pharmaciens et pharmaciennes du Québec, concernant l'éthique et la déontologie professionnelles.

(Dépôt n° 1400-20041117)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

Un document d'analyse, en date de novembre 2004, sur « La privatisation des prisons » préparé par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

(Dépôt n° 1401-20041117)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 16 novembre 2004, sur la motion proposée par M. Marsan (Robert-Baldwin), aux motions sans préavis.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du diabète.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **119** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

L'Assemblée tient ensuite le vote reporté, lors de la séance du 16 novembre 2004, sur la motion proposée par Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, aux motions sans préavis.

Cette motion se lit comme suit :

17 novembre 2004

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à l'étude du projet de règlement sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine, conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'équité salariale*;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 120 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Avant la tenue des autres votes reportés, la leader de l'opposition officielle soulève une question de règlement. Elle demande à la présidence une clarification relativement au résultat du vote à main levée tenu ce matin sur la motion de sous-amendement présentée par le député de Masson, lors du débat sur la motion du député des Îles-de-la-Madeleine et sur la motion d'amendement de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, présentées aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Lors d'un vote à main levée, ce sont les représentants des groupes présents à l'Assemblée qui indiquent à la présidence de quelle manière leur groupe entend voter. Lors de la mise aux voix de la motion de sous-amendement du député de Masson, le whip en chef de l'opposition officielle a mentionné « adopté » alors que la leader adjointe du gouvernement a indiqué « sur division », signifiant ce faisant l'intention du groupe parlementaire formant le gouvernement de voter contre le sous-amendement. La motion a donc été déclarée rejetée, conformément aux intentions exprimées lors de la mise aux voix.

L'Assemblée procède aux votes reportés sur la motion proposée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) aux Affaires inscrites par les députés de l'opposition ainsi que sur la motion d'amendement présentée par Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

17 novembre 2004

Est d'abord tenu le vote sur la motion d'amendement de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député des Îles-de-la-Madeleine soit amendée de la manière suivante : à la deuxième ligne, ajouter après les mots « à présenter » les mots « en harmonie avec ses partenaires canadiens et ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 121 en annexe)

Pour : **68** Contre : **41** Abstention : **0**

Puis est mise aux voix la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), telle qu'amendée. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale invite le gouvernement libéral à présenter en harmonie avec ses partenaires canadiens et dans les plus brefs délais une politique concernant l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi qu'un programme de soutien visant à accompagner les producteurs et productrices agricoles et les transformateurs du Québec dans cette démarche.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 122 en annexe)

Pour : **68** Contre : **41** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Gagnon-Tremblay, vice-première ministre, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie présente une motion concernant la participation du Québec au X^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la francophonie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

17 novembre 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, et M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 35^e anniversaire de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ainsi que sa contribution importante au développement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Reid, ministre de l'Éducation, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la nomination de monsieur Paul Gérin-Lajoie à titre de « ministre honoraire de l'Éducation » pour les journées des 17 et 18 novembre et qu'elle salue sa contribution exceptionnelle à l'édification du système d'éducation québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant la Semaine des Centres jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme James (Nelligan) présente une motion concernant les 8^e Journées québécoises de la solidarité internationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

17 novembre 2004

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, et du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le Code de la sécurité routière;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique afin d'entendre le sous-ministre du Revenu concernant la gestion de la TVQ et de la TPS; elle se réunira ensuite en séance de travail;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux en regard d'éventuels mandats de surveillance d'organismes publics.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 18 novembre 2004, sur une question adressée par Mme Doyer (Matapédia) à M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, concernant la politique d'utilisation accrue et sécuritaire du chrysotile.

17 novembre 2004

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, et elle propose que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Simard (Richelieu) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Turp (Mercier) retire certains propos non parlementaires.

À 18 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 novembre 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

17 novembre 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Marsan (Robert-Baldwin), concernant la Journée mondiale du diabète :

(Vote n° 119)

POUR – 109

Arseneau	Côté	L'Écuyer	Paradis
Auclair	Couillard	Lefebvre	Perreault
Bachand	Courchesne	Légaré	Picard
Beaudoin	Delisle	Legault	Pinard
Béchar	Descoteaux	<i>[Rousseau]</i>	Reid
Bédard	Deslières	Legault	Richard
Bergman	Després	<i>[Chambly]</i>	Rioux
Bernard	Dion	Legendre	Robert
Bernier	Dionne-Marsolais	Léger	Roy
Bertrand	Doyer	Lelièvre	Séguin
Blackburn	Dubuc	Lemieux	Simard
Bordeleau	Dufour	Lessard	Soucy
Bouchard	Dupuis	Létourneau	St-André
<i>[Mégantic-Compton]</i>	Fournier	Loiselle	Théberge
Boucher	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Thériault
Boulerice	Gaudet	Maltais	<i>[Anjou]</i>
Boulet	Gauthier	Marcoux	Thériault
Bourdeau	Gautrin	Marois	<i>[Masson]</i>
Chagnon	Girard	Marsan	Tomassi
Champagne	Grondin	Mercier	Turp
Charbonneau	Hamad	Moreau	Vallières
Charest	Hamel	Morin	Valois
<i>[Rimouski]</i>	Harel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Charest	Houda-Pepin	Morin	Vien
<i>[Matane]</i>	James	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
Charlebois	Jérôme-Forget	Mulcair	
Chenail	Jutras	Normandeau	
Cholette	Kelley	Ouimet	
Clermont	Lafrenière	Pagé	
Copeman	Lamquin-Éthier	Papineau	
Corbeil	Landry	Paquet	

17 novembre 2004

Sur la motion de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, concernant le projet de règlement sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine :

(Vote n° 120)

POUR - 109

Arseneau	Côté	L'Écuyer	Paradis
Auclair	Couillard	Lefebvre	Perreault
Bachand	Courchesne	Légaré	Picard
Beaudoin	Delisle	Legault	Pinard
Béchar	Descoteaux	<i>[Rousseau]</i>	Reid
Bédard	Deslières	Legault	Richard
Bergman	Després	<i>[Chambly]</i>	Rioux
Bernard	Dion	Legendre	Robert
Bernier	Dionne-Marsolais	Léger	Roy
Bertrand	Doyer	Lelièvre	Séguin
Blackburn	Dubuc	Lemieux	Simard
Bordeleau	Dufour	Lessard	Soucy
Bouchard	Dupuis	Létourneau	St-André
<i>[Mégantic-Compton]</i>	Fournier	Loiselle	Théberge
Boucher	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Thériault
Boulerice	Gaudet	Maltais	<i>[Anjou]</i>
Boulet	Gauthier	Marcoux	Thériault
Bourdeau	Gautrin	Marois	<i>[Masson]</i>
Chagnon	Girard	Marsan	Tomassi
Champagne	Grondin	Mercier	Turp
Charbonneau	Hamad	Moreau	Vallières
Charest	Hamel	Morin	Valois
<i>[Rimouski]</i>	Harel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Charest	Houda-Pepin	Morin	Vien
<i>[Matane]</i>	James	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
Charlebois	Jérôme-Forget	Mulcair	
Chenail	Jutras	Normandeau	
Cholette	Kelley	Ouimet	
Clermont	Lafrenière	Pagé	
Copeman	Lamquin-Éthier	Papineau	
Corbeil	Landry	Paquet	

17 novembre 2004

Sur la motion d'amendement de Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant une politique d'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés :

(Vote n° 121)

POUR - 68

Auclair	Corbeil	Kelley	Paquet
Bachand	Couillard	Lafrenière	Paradis
Béchar	Courchesne	Lamquin-Éthier	Perreault
Bergman	Delisle	L'Écuyer	Picard
Bernard	Descoteaux	Légaré	Reid
Bernier	Després	Legault	Rioux
Blackburn	Dubuc	<i>[Chambly]</i>	Roy
Bordeleau	Dupuis	Lessard	Séguin
Bouchard	Fournier	Loiselle	Soucy
<i>[Mégantic-Compton]</i>	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Théberge
Boulet	Gaudet	Marcoux	Thériault
Chagnon	Gauthier	Marsan	<i>[Anjou]</i>
Charest	Gautrin	Mercier	Tomassi
<i>[Matane]</i>	Grondin	Moreau	Vallières
Charlebois	Hamad	Morin	Vien
Chenail	Hamel	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
Cholette	Houda-Pepin	Mulcair	
Clermont	James	Normandeau	
Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet	

CONTRE - 41

Arseneau	Deslières	Legendre	Richard
Beaudoin	Dion	Léger	Robert
Bédard	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
Bertrand	Doyer	Lemieux	St-André
Boucher	Dufour	Létourneau	Thériault
Boulerice	Girard	Maltais	<i>[Masson]</i>
Bourdeau	Harel	Marois	Turp
Champagne	Jutras	Morin	Valois
Charbonneau	Landry	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Charest	Lefebvre	Pagé	
<i>[Rimouski]</i>	Legault	Papineau	
Côté	<i>[Rousseau]</i>	Pinard	

17 novembre 2004

Sur la motion telle qu'amendée de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant une politique d'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés :

(Vote n° 122)

POUR - 68

Auclair	Corbeil	Kelley	Paquet
Bachand	Couillard	Lafrenière	Paradis
Béchar	Courchesne	Lamquin-Éthier	Perreault
Bergman	Delisle	L'Écuyer	Picard
Bernard	Descoteaux	Légaré	Reid
Bernier	Després	Legault	Rioux
Blackburn	Dubuc	<i>[Chambly]</i>	Roy
Bordeleau	Dupuis	Lessard	Séguin
Bouchard	Fournier	Loiselle	Soucy
<i>[Mégantic-Compton]</i>	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Théberge
Boulet	Gaudet	Marcoux	Thériault
Chagnon	Gauthier	Marsan	<i>[Anjou]</i>
Charest	Gautrin	Mercier	Tomassi
<i>[Matane]</i>	Grondin	Moreau	Vallières
Charlebois	Hamad	Morin	Vien
Chenail	Hamel	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
Cholette	Houda-Pepin	Mulcair	
Clermont	James	Normandeau	
Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet	

CONTRE - 41

Arseneau	Deslières	Legendre	Richard
Beaudoin	Dion	Léger	Robert
Bédard	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
Bertrand	Doyer	Lemieux	St-André
Boucher	Dufour	Létourneau	Thériault
Boulerice	Girard	Maltais	<i>[Masson]</i>
Bourdeau	Harel	Marois	Turp
Champagne	Jutras	Morin	Valois
Charbonneau	Landry	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Charest	Lefebvre	Pagé	
<i>[Rimouski]</i>	Legault	Papineau	
Côté	<i>[Rousseau]</i>	Pinard	